

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 8 décembre 2025, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M ^{me} la mairesse	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Patrick HOVINGTON
	Tommy LUCAS
	Stéphane CHOUINARD
M ^{me} la conseillère	Josée CAISSY
M. le conseiller	Tommy TAVARES

formant quorum sous la présidence de M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 10

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2025-12-438

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-439

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire 17 novembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-440

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2025 tenue à 18 h 30 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLQ, c. C-19).

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2025 tenue à 18 h 30 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-441

**RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE
LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 12 novembre 2025 : décisions CP-1125-359 à CP-1125-394 inclusivement;
- 24 novembre 2025 : décisions CP-1125-395 à CP-1125-412 inclusivement;
- 1^{er} décembre 2025 : décisions CP-1225-413 à CP-1225-437 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-442

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2025-399, INTITULÉ : « RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES
DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE »**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût, le cas échéant;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, le règlement numéro 2025-399, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2003-002 concernant les séances du conseil et la régie interne ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-400, INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT CERTAINES NUISANCES EN MATIÈRE DE DÉPÔTS DE NEIGE ET CONCERNANT L'ACCÈS AU SITE MUNICIPAL DE DÉPÔTS DE NEIGE USÉE »

M. le conseiller Patrick HOVINGTON donne avis de motion que le projet de règlement n° 2025-400 intitulé : « Règlement concernant certaines nuisances en matière de dépôts de neige et concernant l'accès au site municipal de dépôts de neige usée », qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise notamment à ajouter ou à modifier certaines dispositions quant au déneigement effectué par la Ville, les gestes interdits, les pouvoirs de la Ville et les responsabilités de l'entrepreneur en déneigement.

2025-12-443

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 888 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 JANVIER 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Port-Cartier souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 888 000 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-136	884 100 \$
2009-141	70 700 \$
2009-145	194 100 \$
2010-158	362 500 \$
2009-147	113 700 \$
2019-302	1 733 700 \$
2019-302	867 000 \$
2018-289	533 200 \$
2021-327	570 000 \$
2024-372	430 000 \$
2024-376	315 000 \$
2024-379	350 000 \$
2024-384	503 000 \$
2023-350	961 000 \$

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2019-302, 2018-289, 2021-327, 2024-372, 2024-376, 2024-379, 2024-384 et 2023-350, la Ville de Port-Cartier souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 janvier 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

**C.D. DE PORT-CARTIER
8, BOULEVARD DES ILES
PORT-CARTIER, QC
G5B 2J4**

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Port-Cartier, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2019-302, 2018-289, 2021-327, 2024-372, 2024-376, 2024-379, 2024-384 et 2023-350 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 janvier 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-444

DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'établir, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, en fixant le jour, la date et l'heure du début de chacune des séances, selon ce qui suit :

- Le lundi 19 janvier 2026, à 19 h;
- Le lundi 9 février 2026, à 19 h;
- Le lundi 9 mars 2026, à 19 h;
- Le lundi 13 avril 2026, à 19 h;
- Le lundi 11 mai 2026, à 19 h;
- Le lundi 8 juin 2026, à 19 h;
- Le lundi 13 juillet 2026, à 19 h;
- Le lundi 31 août 2026, à 19 h;
- Le lundi 14 septembre 2026, à 19 h;
- Le mardi 13 octobre 2026, à 19 h;
- Le lundi 9 novembre 2026, à 19 h;
- Le lundi 14 décembre 2026, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la greffière dépose le registre des déclarations de dons, marques d'hospitalité ou d'avantages reçus par les membres du conseil municipal et indique qu'aucune déclaration n'a été faite à ce jour.

2025-12-445

AUTORISATION – UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE DE DANSE DU CENTRE CARTIER – SESSIONS DE YOGA – ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC – 7 OCTOBRE 2025 AU 16 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'accorder l'utilisation gratuite de la salle de danse du Centre Cartier à l'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC, pour la tenue de sessions de yoga gratuites aux personnes atteintes de cancer qui fréquentent le groupe de soutien l'UNISONS, tous les mardis, du 7 octobre au 16 décembre 2025;

QUE les effets de cette résolution soient rétroactifs au 7 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-12-446

AUTORISATION DE PAIEMENT - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE –AGRANDISSEMENT, RÉFLECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI – PROJET N° VPC-SLC-SPA-20250326-01 – CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC. – FACTURE N° 25 2743

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 26 042,18 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 2 604,22 \$, taxes en sus, à l'entreprise CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC. en paiement pour les services professionnels d'architecture visant l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-SPA-20250326-01, le tout conformément à la facture n° 25 2743 datée du 30 septembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 11 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-447

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE –AGRANDISSEMENT, RÉFLECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20250326-01 – TR3E CÔTE-NORD INC. – FACTURE N° 001797

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 29 450 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 2 945 \$, taxes en sus, à l'entreprise TR3E CÔTE-NORD INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour les services professionnels d'ingénierie visant l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-SPI-20250326-01, le tout conformément à la facture n° 001797 datée du 30 septembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 31 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-448

LIBÉRATION DE RETENUES CONTRACTUELLES – CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE DEK HOCKEY – PROJET N° VPC-SLC-TC-20240605-02 – 9204-8008 QUÉBEC INC. (SBP ENTREPRENEUR)

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 46 331,93 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9204-8008 QUÉBEC INC. (SBP ENTREPRENEUR), en paiement des retenues contractuelles pour le contrat visant la construction d'une patinoire extérieure Dek hockey, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-TC-20240605-02, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 11 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-12-449

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT, RÉFLECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20230726-01 – GBI EXPERTS-CONSEILS INC. – FACTURES N° 00037760, 00041131 et 00041132

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 117 357,66 \$, taxes en sus, à l'entreprise GBI EXPERTS-CONSEILS INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour le contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-SLC-SPI-20230726-01, le tout conformément aux factures n° 00037760, 00041131 et 00041132 datées respectivement du 4 mars 2025 et du 11 septembre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 11 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-450

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 4 - RÉFLECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-TC-20250122-01 – ROLAND MUNGER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 075 060,18 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 107 506,02 \$, taxes en sus, à l'entreprise ROLAND MUNGER INC., en paiement du décompte numéro 4 pour le contrat de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20250122-01, le tout conformément au décompte numéro 4 daté du 30 septembre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 6 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-451

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES TECHNIQUES – RÉALISATION D'UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET D'UN RELEVÉ BATHYMETRIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFLECTION DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-QM-ST-20250310-01 – GÉOPHYSIQUE G.P.R. INTERNATIONAL INC. – FACTURE N° 25842

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 14 472 \$, taxes en sus, à l'entreprise GÉOPHYSIQUE G.P.R. INTERNATIONAL INC. en paiement pour les services techniques visant la réalisation d'un relevé topographique et d'un relevé bathymétrique dans le cadre du projet de réfection du Quai municipal de Port-Cartier, faisant l'objet de la résolution n° 2025-04-167, le tout conformément à la facture n° 25842 en date du 30 septembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 17 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-12-452

*Telle que corrigée par
PC-2025-05/2025-12-452.*

*Voir le procès-verbal de
correction ci-joint.*

LIBÉRATION DE RETENUES CONTRACTUELLES – SERVICES TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE – PROJET N° VPC-QM-ST-2025-02 – LA COOP ÉCOTERRITOIRE

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 488,64 \$, taxes incluses, à l'entreprise LA COOP ÉCOTERRITOIRE en paiement des retenues contractuelles pour les services techniques visant la réalisation d'une étude de caractérisation écologique dans le cadre de l'aménagement d'une zone industrio-portuaire, faisant l'objet du projet n° VPC-QM-ST-2025-02, le tout conformément à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 17 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-453

MODIFICATION – RÉSOLUTION N° 2025-11-424, INTITULÉE « AUTORISATION – TENUE D'UNE COLLECTE DE FONDS AU PASSAGE DES ÉCOLIERS SUR LE BOULEVARD DES ÎLES – MINI-RELAIS POUR LA VIE DE L'ÉCOLE MÈRE D'YOUVILLE – 5 FÉVRIER 2026 »

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

DE modifier la résolution n° 2025-11-424 de manière à remplacer la mention « une collecte de fonds au passage des écoliers sur le boulevard des îles » par la mention « un pont payant sur le chemin des îles » et le terme « cette collecte » par la mention « ce pont payant ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-454

AUTORISATION – UTILISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR L'ÎLE PATTERSON SUD – SITUATION D'ITINÉRANCE – CENTRE D'INTERVENTION LE ROND-POINT

CONSIDÉRANT l'état de la situation de l'itinérance à Port-Cartier;

CONSIDÉRANT la demande soumise à la Ville de Port-Cartier par l'organisme CENTRE D'INTERVENTION LE ROND-POINT de l'autoriser à utiliser une parcelle de terrain sur l'île Patterson Sud pour l'installation d'une roulotte de chantier afin que l'organisme puisse offrir une halte-chaleur aux gens en situation d'itinérance du 6 novembre 2025 au 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT que le CENTRE D'INTERVENTION LE ROND-POINT a fourni les preuves d'assurances nécessaires au projet;

CONSIDÉRANT que le CENTRE D'INTERVENTION LE ROND-POINT remplit les obligations légales auxquelles il est soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

6265

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'utilisation d'une parcelle de terrain à l'île Patterson Sud, sans frais, au CENTRE D'INTERVENTION LE ROND-POINT aux fins d'installation d'une roulotte de chantier dans le cadre de la situation d'itinérance à Port-Cartier du 6 novembre 2025 au 30 avril 2026;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier, afin de les aviser de la situation et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires, le cas échéant;

QUE les effets de cette résolution soient rétroactifs au 6 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-455

AUTORISATION – UTILISATION GRATUITE DU TERRAIN ADJACENT DE L'AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE ET DU STATIONNEMENT DE LA PROMENADE DU P'TIT QUAI – LOT 4 692 926 – ACTIVITÉ LITTÉRAIRE « POP-UP POPCO DE NOËL » – POPCO INC. – 13 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'accorder l'utilisation gratuite du terrain adjacent de l'afficheur électronique et du stationnement de la promenade du P'tit Quai, connu et désigné comme étant le lot 4 692 926 du Cadastre du Québec, par l'organisme POPCO INC., pour la tenue de l'activité littéraire « Pop-up Popco de Noël » qui se tiendra le 13 décembre 2025 (ou le 14 décembre 2025 en cas de mauvaise température), conditionnellement à l'obtention d'assurances nécessaires, le tout selon la recommandation de la conseillère aux communications, tourisme et relations avec le milieu datée du 24 novembre 2025;

D'autoriser l'utilisation du matériel appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité, tel que détaillé à la liste déjà fournie au Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-456

OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE 4 X 4 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – FERRO AUTOMOBILE INC.

CONSIDÉRANT l'offre n° 29088 reçue de FERRO AUTOMOBILE INC. pour l'acquisition d'une camionnette 4 x 4 pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'octroyer un contrat à FERRO AUTOMOBILE INC. pour l'acquisition d'une camionnette 4 x 4 pour le Service des travaux publics, au montant total de 81 442,44 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise n° 29088

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} décembre 2025;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-457

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60940650

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 38 101,25 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 810,13 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60940650, datée du 24 octobre 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-458

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA PRISE D'EAU DU SITE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – NORDSCAPH INC. – FACTURE N° 0212

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 34 697,48 \$, taxes en sus, à l'entreprise NORDSCAPH INC. en paiement pour la réalisation de travaux de modification de la prise d'eau du site de traitement d'eau potable, faisant l'objet de la résolution n° 2025-10-386, le tout conformément à la facture n° 0212, datée du 4 novembre 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-459

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTON DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-SPI-20221020-01— GROUPE CONSEIL CHG INC. – FACTURE N°22198-9

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 63 439,75 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 6 343,98 \$, taxes en sus, à l'entreprise GROUPE CONSEIL CHG INC., en paiement pour le contrat de services professionnels d'ingénierie visant la réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20221020-01, le tout conformément à la

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

facture n° 22198-9, datée du 28 octobre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-460

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS –
RÉFLECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET
N° VPC-STP-SPI-20221020-01 – GROUPE CONSEIL CHG INC. –
FACTURE N°22198-10**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 56 798,50 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 5 679,85 \$, taxes en sus, à l'entreprise GROUPE CONSEIL CHG INC., en paiement pour le contrat de services professionnels d'ingénierie visant la réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20221020-01, le tout conformément à la facture n° 22198-10, datée du 18 novembre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-461

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 27 – LIBÉRATION
D'UNE PARTIE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – RETENUE SPÉCIALE
– MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE,
TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE
PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 –
CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOINARD, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 115 465,67 \$, taxes en sus, représentant la libération d'une partie de la retenue contractuelle, ainsi que le paiement du décompte progressif n° 27, moins une retenue contractuelle de 5 %, soit 5 773,29 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 27 daté du 19 novembre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-462

**AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES
PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS
LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFLECTION DU BOULEVARD DU
PORTAGE-DES-MOUSSES – ENGLOBE CORP.**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, en faveur de ENGLOBE CORP., faisant l'objet de la résolution n° 2025-04-141;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement d'honoraires pour les services professionnels est rendu nécessaire, principalement en raison du prolongement des travaux

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

dé coulant, notamment, des problèmes techniques au niveau des infrastructures souterraines;

CONSIDÉRANT l'avenant n° AV-01 négocié par les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser l'octroi de l'avenant n° AV-01 négocié par les parties à ENGLOBE CORP., concernant l'ajustement d'honoraires de services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, correspondant à une dépense supplémentaire totalisant 53 600 \$, taxes en sus, le tout conformément au projet soumis et selon la recommandation du Service des travaux publics en date du 2 octobre 2025;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-463

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE DE LA RIVIÈRE AUX ROCHERS DANS LE SECTEUR DE LA PRISE D'EAU EXISTANTE – TÉTRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de TÉTRA TECH QI INC. pour des services professionnels visant l'élaboration d'une étude hydraulique de la rivière aux Rochers dans le secteur de la prise d'eau existante;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat à TÉTRA TECH QI INC. pour des services professionnels visant l'élaboration d'une étude hydraulique de la rivière aux Rochers dans le secteur de la prise d'eau existante, au montant de 18 700 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette firme ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 novembre 2025;

D'autoriser le directeur du Service de travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-12-464

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE – BGLA INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de BGLA INC. pour des services professionnels visant l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique du Garage municipal et de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat à BGLA INC. pour des services professionnels visant l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique du Garage municipal et de l'Hôtel de ville, au montant de 47 716 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette firme ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 novembre 2025, sous réserve des termes et conditions du contrat à produire par le Service du greffe;

D'autoriser le directeur du Service de travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-465

AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – PUBLICITÉ DANS LE 49^E ALBUM DES FINISSANTS – CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser un montant de 160 \$, représentant une demi-page, pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'édition 2025-2026 de l'album des finissants du CEL'A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-466

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 5 – RÉFECTON DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-TC-20250122-01 – ROLAND MUNGER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 066 470,57 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 106 647,05 \$, taxes en sus, à l'entreprise ROLAND MUNGER INC., en paiement du décompte numéro 5 pour le contrat de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20250122-01, le tout conformément au décompte numéro 5 daté du 31

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

octobre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-467

AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT, RÉFLECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20230726-01 – GBI EXPERTS-CONSEILS INC. ET TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. EN REGROUPEMENT DE PERSONNES

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, projet n° VPC-SLC-SPI-20230726-01, en faveur de GBI EXPERTS-CONSEILS INC. et TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. en regroupement de personnes, faisant l'objet de la résolution numéro 2023-10-360;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement d'honoraires pour les services professionnels est rendu nécessaire pour un ajustement de l'avenant n° DA-04;

CONSIDÉRANT l'avenant n° DA-05 négocié par les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser l'octroi de l'avenant n° DA-05 négocié par les parties à GBI EXPERTS-CONSEILS INC., agissant pour le regroupement de personnes, concernant l'ajustement d'honoraires de services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, projet numéro VPC-SLC-SPI-20230726-01, correspondant à une dépense supplémentaire totalisant 53 059,99 \$, taxes en sus, le tout conformément au projet soumis et selon la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 19 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-468

NOMINATION ET REPRÉSENTATION DES ÉLUS AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS – PÉRIODE DE NOVEMBRE 2025 À DÉCEMBRE 2026

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'entériner le plan de nomination et représentation de la VILLE DE PORT-CARTIER par ses élus municipaux au niveau des différents dossiers, comités, commissions et/ou organismes suivants pour la période de novembre 2025 à novembre 2026 :

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ

- Assemblée MRC
- Développement économique Port-Cartier (DÉPC)

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

- Société du port ferroviaire de Port-Cartier inc. (SOCAR)
- Comité halte chaleur

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ

- Assemblée MRC
- Développement économique Port-Cartier (DÉPC)
- Office municipal d'habitation de Port-Cartier (OMHPC)
- Comité de développement

M. le conseiller Patrick HOVINGTON

- Comité de sécurité publique (MRC)
- Conseiller suppléant (MRC)
- Développement économique Port-Cartier (DÉPC)
- Loisirs Rive-Baie de Pentecôte
- Politique familiale-Mada
- Comité des nouveaux arrivants
- Vigie Centre de services scolaire du Fer

M. le conseiller Tommy LUCAS

- Comité de sécurité incendie (MRC)
- Comité de circulation
- Comité d'embellissement

M. le conseiller Stéphane CHOUINARD

- Comité de sécurité publique (MRC)
- Société du port ferroviaire de Port-Cartier inc. (SOCAR)
- Base de plein air les goélands Inc.
- Chambre de commerce de Port-Cartier

M^{me} la conseillère Josée CAISSY

- URLS Loisirs et sports
- Loisirs Rive-Baie de Pentecôte
- Base de plein air les goélands Inc.
- Fonds culturel
- Vigie CISSS Côte-Nord

M. le conseiller Tommy TAVARES

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Office municipal d'habitation de Port-Cartier (OMHPC)
- Café-théâtre le Graffiti

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-469

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025, totalisant 0 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2025-12-470

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60944968

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 67 077,80 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 6 707,78 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60944968 datée du 21 novembre 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-471

LIBÉRATION D'UN DÉPÔT DE SOUMISSION – FOURNITURE D'UN CAMION MUNICIPAL NEUF CHÂSSIS-CABINE MTC 7900 KG AVEC GRUE HYDRAULIQUE ET BENNE BASCULANTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AV-20240313-01 – FERRO AUTOMOBILE INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'autoriser la trésorière à libérer le dépôt de soumission de FERRO AUTOMOBILE INC., au montant de 18 000 \$, détenu par la VILLE DE PORT-CARTIER concernant le contrat de fourniture d'un camion municipal neuf châssis-cabine MTC 7900 kg avec grue hydraulique et benne basculante pour le Service des travaux publics, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AV-20240313-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-472

AUTORISATION DE PAIEMENT – LOCATION D'UN BLOC SANITAIRE – GROUPTECH INC. – FACTURES N° 026808, 026960 ET 027063

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à l'entreprise GROUPTECH INC. pour la location d'un bloc sanitaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

6273

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 850 \$, taxes en sus, à l'entreprise GROUPTECH INC., en paiement pour la location d'un bloc sanitaire, le tout conformément aux factures numéros 026808, 026960 et 027063, datées respectivement du 3 juin 2025, 28 juillet 2025 et 25 août 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-473

AUTORISATION DE CESSION – ENTENTE VISANT L'AUTORISATION DU REJET D'EAUX USÉES (FILTRAT) DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL – INDUSTRIES AMNOR INC.

CONSIDÉRANT que l'Entente visant l'autorisation du rejet d'eaux usées (filtrat) dans le réseau d'égout municipal a été conclue avec INDUSTRIES AMNOR INC. le 28 août 2023, faisant l'objet de la résolution numéro 2023-08-287;

CONSIDÉRANT qu'aux fins d'acquisition de INDUSTRIES AMNOR INC. par ÉCO NORDIQUE (ÉQUIPEMENTS) INC., INDUSTRIES AMNOR INC. demande le consentement de la Ville pour la cession de l'entente précitée;

CONSIDÉRANT qu'un consentement écrit de la Ville est requis pour la cession de l'entente à une tierce partie;

CONSIDÉRANT que la poursuite de ces activités est dans l'intérêt à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'accepter la cession de l'Entente visant l'autorisation du rejet d'eaux usées (filtrat) dans le réseau d'égout municipal et la poursuite des activités en faveur de ÉCO NORDIQUE (ÉQUIPEMENTS) INC., sous réserve de toutes modifications jugées utiles ou nécessaires par le Service du greffe;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-12-474

OCTROI DE CONTRAT – PRÉPARATION, ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DU CENTRE CARTIER POUR LA PÉRIODE 2025-2026 – 9036-5743 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de 9036-5743 QUÉBEC INC. pour la préparation, l'entretien et la surveillance des patinoires extérieures du Centre Cartier;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS,
appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'octroyer un contrat à 9036-5743 QUÉBEC INC. pour la préparation, l'entretien et la surveillance des patinoires extérieures du Centre Cartier, au montant de 31 395 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise et à la recommandation Service des loisirs et de la culture en date du 26 septembre 2025;

D'autoriser le directeur général à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens, et de la neige en bonne quantité pour la pratique des sports d'hiver!

M. LE CONSEILLER PATRICK HOVINGTON

Il remercie les bénévoles de leur implication à la Guignolée de la semaine dernière et il souligne la générosité de la population port-cartoise qui a permis d'amasser un montant de 18 115 \$.

M. LE CONSEILLER TOMMY LUCAS

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER STÉPHANE CHOUINARD

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE JOSÉE CAISSY

Elle remercie tous ceux qui ont contribué à la dernière levée de fonds de la VILLA PORT-CARTIER INC. 153 boîtes ont été vendues sur un objectif de 150.

Elle félicite les artisans de Rivière-Pentecôte pour leur activité tenue la fin de semaine dernière.

Elle souhaite de joyeuses fêtes à tous et prudence sur les routes!

M. LE CONSEILLER TOMMY TAVARES

Il souhaite de joyeuses fêtes à tous et prudence sur les routes!

M^{ME} LA MAIRESSE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle mentionne avoir assisté à une conférence de presse ce matin concernant le lancement d'une mobilisation citoyenne pour la modernisation de l'hôpital de Sept-Îles. Une pétition est disponible pour signature sur le site de la fondation de l'hôpital et des versions en format papier seront en circulation prochainement.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Elle souligne la médaille de la députée remise à M. Michel GIGNAC pour son implication bénévole. Elle lui transmet ses félicitations et le remercie pour ses nombreuses réalisations.

Elle souhaite de joyeuses fêtes à tous et prudence dans les déplacements!

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

À la séance du 17 novembre 2025, M^{me} Tania KENTY demandait :

- *Quel pourcentage du budget d'horticulture est prévu pour le secteur de Rivière-Pentecôte?*

Réponse : Le montant précis pour l'horticulture n'est pas disponible. Le budget prévu pour le secteur de Rivière-Pentecôte est de 519 831 \$, dont 305 603 \$ en salaire pour les deux préposés et un demi-poste de contremaître. Le coût d'enlèvement des ordures n'est pas inclus dans ce montant ni l'entretien des équipements.

- *Combien de fois par semaine l'eau est-elle analysée pour le secteur de Rivière-Pentecôte, alors qu'on sait qu'elle n'est pas potable?*

Réponse : L'eau du secteur de Rivière-Pentecôte doit être analysée afin de respecter le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, nous avons cette obligation malgré que l'eau ne soit pas potable.

À la séance du 17 novembre 2025, M. Christian THIBAULT demandait :

- *Est-ce possible de savoir quel montant a été investi pour le Café-théâtre Graffiti dans les 40 dernières années?*

Réponse : le budget annuel octroyé pour le Café-théâtre Graffiti est de 141 517 \$, dont 100 129 \$ en subvention.

À la séance du 17 novembre 2025, M^{me} Mélanie BOULAY demandait :

- *Concernant les travaux de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, à quel moment est prévue l'installation des lampadaires?*

Réponse : Un délai de livraison de 8 à 10 semaines retarde l'installation des lampadaires dans le cadre des travaux de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses. Les poteaux sont installés.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2025-12-475

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE la séance ordinaire du 8 décembre 2025 soit levée à 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Danielle BEAUPRÉ, mairesse
Présidente d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

AC/bb

**Danielle BEAUPRÉ
Mairesse**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Nº PC-2025-05/2025-12-452

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la résolution numéro 2025-12-452 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier du 8 décembre 2025, à la suite d'une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, la résolution n° 2025-12-452 se lisait ainsi :

**« LIBÉRATION DE RETENUES CONTRACTUELLES – SERVICES TECHNIQUES
POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE
DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-
PORTUAIRE – PROJET N° VPC-QM-ST-2025-02 – LA COOP ÉCOTERRITOIRE**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 488,64 \$, taxes en sus, à l'entreprise LA COOP ÉCOTERRITOIRE en paiement des retenues contractuelles pour les services techniques visant la réalisation d'une étude de caractérisation écologique dans le cadre de l'aménagement d'une zone industrialo-portuaire, faisant l'objet du projet n° VPC-QM-ST-2025-02, le tout conformément à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 17 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. »

Suite à la correction, la résolution n° 2025-12-452 se lit ainsi (j'ai ajouté le soulignement) :

**« LIBÉRATION DE RETENUES CONTRACTUELLES – SERVICES TECHNIQUES
POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE
DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-
PORTUAIRE – PROJET N° VPC-QM-ST-2025-02 – LA COOP ÉCOTERRITOIRE**

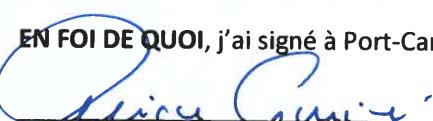
Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 488,64 \$, taxes incluses, à l'entreprise LA COOP ÉCOTERRITOIRE en paiement des retenues contractuelles pour les services techniques visant la réalisation d'une étude de caractérisation écologique dans le cadre de l'aménagement d'une zone industrialo-portuaire, faisant l'objet du projet n° VPC-QM-ST-2025-02, le tout conformément à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 17 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. »

J'ai dûment modifié la résolution numéro 2025-12-452 en conséquence et le présent procès-verbal de correction est joint à l'original du document modifié, étant le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Port-Cartier, le 11 décembre 2025.


M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière